

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juillet 2023

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni jeudi 27 juillet 2023, à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Claude BOSQUET, Mélanie DAUVIN, Christian GOUX, Antoine HAUDIQUER, Gérald LEMONNIER, Pauline MARTIN, Thierry MOURLON, Guillaume QUETIER, Valérie RENOUF, Guillaume THOUROUDE, Jacky VAYER.

Absences excusées : Françoise BILLON (procuration à Valérie RENOUF), Marie GRANDAZZI (procuration à Gérald LEMONNIER), Lucie LEBRUN (procuration à Guillaume QUETIER), Thierry LEGABLIER, Catherine POSTEL, Carole SCOLAN (procuration à Pauline MARTIN), Ollia TOUGOUCHI.

I. Désignation du secrétaire

Valérie RENOUF a été désignée secrétaire.

II. Compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2023

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Rapport de la commission des affaires maritimes du 15 mai 2023

La commission s'est réunie à la plage de Gonnevillle afin de définir les travaux à envisager.

1. les abords de la cale : l'entreprise FANFANI va intervenir pour aménager l'accès piétonnier à la plage avant la saison estivale, comme tous les ans, avec l'autorisation de la DDTM (idem à la plage sud). Les big-bags restant seront enlevés.

Il semble utile de retirer quelques pieux près de la cale et d'y aménager une fascine en casier.

2. surveillance des ouvrages réalisés en 2021/2022, pieux et fascines du banc du Nord : Louis TEYSSIER rappelle que la détention d'une AOT s'assortit de l'obligation d'assurer l'entretien des ouvrages concernés.

La commission a fait un état des lieux détaillé des fascines à renforcer et des pieux à redresser.

3. dune du banc du Nord : la commission propose de renforcer la dune au sud de la dernière cabane, qui a repris un peu de hauteur cette année, par la réalisation de fascines et la pose de ganivelles.

Jacky VAYER indique qu'un rendez-vous a été organisé le 20 juillet avec 3 entreprises en vue de la réalisation des travaux. Il a été convenu de préparer avec la DDTM un avant-projet qui sera transmis aux entreprises en vue de l'établissement des devis correspondants.

IV. Rapport de la commission de l'environnement et du développement durable du 16 juin 2023

Gérald LEMONNIER donne lecture du rapport :

Parcelle ZL7 qui devient "le bois de Lansdech" (nom choisi par les CM1/CM2 du RPI qui ont suivi les animations sur le site, traduction de « l'ancienne décharge »).

La commission propose la validation du devis de l'association AVRIL, pour un montant de 4 145.60€ comprenant la création de 3 panneaux et 15 panneaux, deux animations sur site à destination du public (en septembre et avril), l'animation d'une « Classe Planète Manche » (80% financés par le conseil départemental) destinée aux scolaires. A noter : l'impression n'est pas comprise dans le devis et est estimée à 460€. Guillaume THOUROUDE se prononce contre la validation de ce devis.

Après discussion, le conseil municipal souhaite que l'association AVRIL prenne en charge le coût de l'impression. La commission, en accord avec la société de chasse, propose d'ouvrir au public en dehors de la période de chasse (début avril au 15 septembre).

Suite envisagée : poursuite des chantiers-école avec le lycée nature et le RPI (nettoyage / plantations dont nouvelle plateforme, sculptures végétales ? land art ?...); installation de panneaux directionnels pour flécher un parcours vers le bois et édition de flyers.

Polder et « mare aux grenouilles » - travaux de restauration de milieux humides

La commission propose la validation du devis du STEVE pour un total de 24 304€ TTC, étant précisé qu'une aide financière de 80% sera demandée à l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 votre contre : Jacky VAYER et 5 abstentions : Claude BOSQUET, Mélanie DAUVIN, Christian GOUX, Antoine HAUDIQUER, Guillaume THOUROUDE),

- sollicite de l'Agence de l'eau Seine-Normandie une aide financière pour les travaux de restauration de milieux humides dans le polder et à « la mare aux grenouilles » ;

- valide le devis de l'entreprise STEVE sous réserve de l'obtention de la subvention ci-dessus.

En accord avec la société de chasse, la commission propose une ouverture de début avril au 15 septembre (comme pour le bois de Lansdech).

Questions diverses

- Poursuivre la réflexion en collaboration avec le CAUE sur la mise en place de « permis de végétaliser ». Il s'agit d'un dispositif qui encourage le développement de la végétalisation et de la biodiversité en ville, en ciblant des rues qui seraient "trop" minéralisées. Il permet aux habitants d'embellir leurs rues, de rafraîchir l'air, d'offrir un refuge à la petite faune et de créer des liens avec leurs voisins.

- Marie GRANDAZZI propose de réfléchir à la mise en place de composteurs collectifs.

Le conseil municipal demande à la commission d'approfondir ces 2 sujets.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juillet 2023

V. Rapport de la commission des affaires scolaires du 26 juin 2023

Mélanie DAUVIN donne lecture du rapport

1. Aménagement du mur du plateau sportif

Préparation du support : lavage – traitement anti-mousse – enduit – ponçage – sous-couche.

Un seul artisan a répondu dans les temps : Christophe LEPILEUR pour un devis s'élevant à 1322,72€. La commission propose de valider ce devis.

Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires fin octobre et les enfants peindront au printemps.

Deux maquettes ont été présentées. Après vote des conseillers municipaux, des agents, des enseignantes et des enfants, la commission propose de retenir la proposition de Mélanie FATOUT pour un total de 1700€.

Le conseil municipal valide les propositions de la commission.

2. Transport scolaire et transport cantine

Le marché conclu avec TRANSDEV pour le transport cantine s'élève à 10 930€.

Pour le transport scolaire matin et soir, le coût est estimé à 8 670€, comprenant les dépenses de personnel (présence d'un agent communal dans le bus).

Soit un total de 19 600€

La commune de Saint-Malo-de-la-Lande souhaite que sa participation soit calculée au prorata du nombre d'enfants domiciliés à Saint-Malo-de-la-Lande. La commission suggère que le transport soit pris en charge à 50% pour chaque commune, car cette organisation de transport permet à Saint-Malo-de-la-Lande de maintenir son école.

Si la commune de Saint-Malo-de-la-Lande refuse de participer à hauteur de 50%, ses deux classes pourraient être installées dans les locaux de Blainville-sur-mer à la rentrée 2024/2025.

Le conseil municipal approuve cette position qui sera transmise au maire de Saint-Malo-de-la-Lande.

3. Tarifs repas cantine

Le prix actuel de revient d'un repas s'élève à 8,31€ et le reste à charge pour la commune est de 4,41 € (dont les fruits distribués à 10h). La commission propose de fixer comme suit les tarifs des repas à partir du 1^{er} septembre 2023 :

- repas enfant : maintien du tarif actuel, soit 3.90€ et 3.30€ à partir de 3 enfants

- repas des enseignant.es : 5.50€ (au lieu de 5.20€)

- repas « journées rencontre » du mercredi : 8 € (au lieu de 6,20€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit les tarifs des repas à partir du 1^{er} septembre 2023 :

1/ repas enfant : maintien des tarifs actuels soit :

- familles de 1 et 2 enfants déjeunant à la cantine : 3.90€ le repas

- familles de 3 enfants ou plus déjeunant à la cantine : 3.30€ le repas

(9 voix pour, 2 abstentions : Mélanie DAUVIN et Antoine HAUDIQUER)

2/ repas enseignant.es : 5.50€ (11 voix pour et 2 abstentions : Antoine HAUDIQUER et Jacky VAYER)

3/ repas « journées rencontre » du mercredi : 8€ (10 voix pour, 2 abstentions : Antoine HAUDIQUER et Guillaume THOUROUDE).

Ont voté contre le principe de l'augmentation : Claude BOSQUET, Valérie RENOUF, Jacky VAYER, Françoise BILLON.

La commission propose également d'étudier la possibilité de fixer les tarifs en fonction du coefficient familial, pour la rentrée 2024/2025, comme cela est fait dans d'autres communes.

Elle tient à rappeler que nous avons la chance d'avoir une cantine avec un cuisinier qui travaille avec des produits frais, locaux, le plus souvent bios et que beaucoup de familles sont très satisfaites de la qualité de ces repas.

4. Commission jeunes

La commission propose la mise en place d'une commission jeunes, qui réunirait des jeunes du primaire aux lycéens (CM2 à 1^{ère}) et domicilié.es ou scolarisé.es à Blainville/mer. 2 réunions annuelles seraient organisées. Il faut au moins 2 référents élu.es.

Gérald LEMONNIER et Carole SCOLAN se portent volontaires. Gérald LEMONNIER établira la charte de fonctionnement validée par la commission des affaires scolaires.

5. Questions diverses

- Aide aux devoirs sur les temps périscolaire : il s'agit d'une compétence exercée par la communauté de communes Coutances mer et bocage. La question sera relayée au service compétent de la CMB par le maire.

- Demande d'une famille pour l'arrêt dans le bourg du bus qui dessert le collège : en attente d'une réponse des services concernés.

VI. Rapport de la réunion des commissions aménagement de l'espace + travaux du 11 juillet 2023

1. Projet d'implantation d'une antenne de réception téléphone et 5 G :

Jacky VAYER présente le projet déposé pour l'implantation d'une nouvelle antenne dans la zone commerciale des Landelles, sur le terrain propriété de CARREFOUR. La commission, à la majorité, a donné un avis favorable.

Le maire intervient pour signaler que la municipalité a décidé de donner un avis défavorable, considérant que la hauteur du pylône de 24 mètres nuirait à l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement et porterait atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants ; d'autant plus qu'il serait situé proche d'un secteur bâti de type pavillonnaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juillet 2023

2. Aménagement provisoire de la voirie rue d'Agon :

Les usagers et riverains apprécient plutôt l'aménagement des chicanes. Pierre MARQUANT propose que le département assure un relevé de vitesse les prochains mois. Le problème de vitesse reste quand même d'actualité et le risque semble alors plus inquiétant pour les riverains concernés dès lors qu'ils sortent de chez eux vu l'espace rétréci. Louis TEYSSIER explique avoir récemment à nouveau rencontré certains riverains partisans de l'implantation d'un ralentisseur type « dos d'âne ».

Mais, tout aménagement définitif de la voirie devra être examiné après les travaux qui sont programmés comprenant l'effacement des réseaux. La question de la bande jaune est aussi évoquée. La commission propose le maintien de la bande jaune actuelle, pour des raisons liées à la sécurité (intersection et fin de virage).

Le conseil municipal, sur proposition du maire, après discussion, décide à la majorité la transformation de la ligne jaune continue en ligne jaune discontinuée (7 pour, 3 abstentions et 2 contre).

3. Examen des demandes de sécurisation de différents secteurs, suite à la réunion publique :

Plusieurs aménagements encourageant la baisse de vitesse et visant à sécuriser les piétons vont être réalisés et la communication sera assurée auprès des habitants :

- chemin de Waratah : limitation de la vitesse à 30 km/h + 2 ralentisseurs + mise en place d'un STOP à chaque sortie
- rue de la Monnerie : création d'une zone de rencontre à 20 km/h
- sortie lotissement Grouchy : mise en place d'un STOP
- entrée parking de la Louverie : un accès pour l'entrée, un autre pour la sortie
- la Chardotterie : limitation de la vitesse à 30 km/h
- plage de Gonnevillle : limitation de la vitesse à 30 km/h et passage piéton
- zone 20 dans le bourg : marquage au sol entrée côté route du Hutrel et marquage au sol/panneau « attention école »
- itinéraire cyclable tranche 1 : limitation de la vitesse à 30 km/h route de la mer jusqu'à l'intersection avec la rue Serpentine, voie verte sur Serpentine, limitation de la vitesse à 50 km/h de la rue Serpentine à la plage de Gonnevillle

Le rond-point des Landelles sera aménagé dans le cadre de l'aménagement des itinéraires cyclables (tranche 2). Pour la rue de Bas, les aménagements éventuels seront envisagés après les travaux d'effacement des réseaux prévus cette année.

La commission valide le projet de Gérald de prévoir un plan présentant tous les lieux de stationnements et parkings publics.

4. Stationnements minute déplacés devant la crêperie « les Blainvillais » :

Un panneau les signalant va être posé. Un marquage au sol serait très souhaitable, après la réalisation des travaux de voirie nécessaires après les travaux.

Marie GRANDAZZI souhaite revenir sur l'accueil réservé au restaurant les Blainvillais et aux polémiques autour du sujet. Valérie RENOUF explique que le maire et les adjoints sont allés plusieurs fois discuter de cette question avec les deux commerçants concernés. Le sujet sera revu pour faire un point après la saison en octobre.

VII. Travaux de rénovation du logement du camping et de la salle d'accueil : demandes de subventions

Le conseil municipal, sur proposition de Jacky VAYER, maire-adjoint, autorise le maire à solliciter les financements publics susceptibles d'être attribués à la commune en vue de la réalisation des travaux de rénovation du logement du camping d'une part, et de la salle d'accueil d'autre part.

VIII. Rénovation éclairage public : remplacement de luminaires énergivores et polluants avec le SDEM50

Jacky VAYER, maire-adjoint, présente la nouvelle estimation du SDEM50 pour la rénovation de l'éclairage public en divers lieux de la commune. En effet, suite à l'attribution de subvention relative aux Fonds Vert, le plan de financement approuvé par délibération le 13 avril dernier doit être modifié.

Le reste à charge pour la commune sera diminué de 7 114€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- annule sa délibération du 13 avril 2023 concernant la rénovation de l'éclairage public ;
- décide la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public telle qu'elle lui a été présentée ci-dessus ;
- demande au SDEM50 que les travaux soient achevés impérativement avant la fin de l'année 2023 ;
- accepte une participation de la commune à hauteur de 21 486€ (12 636€ + 8 850.00€) ;
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- autorise le maire à accomplir les formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IX. Terrain communal rue de Coutainville

1/ Terrain communal des Landelles : résiliation du bail de la parcelle AW 113

Sur proposition du maire et à la demande de l'intéressée,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la résiliation du bail consenti pour le terrain cadastré AW 113, sis rue de Coutainville ;
- charge le maire de l'accomplissement des formalités correspondantes.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juillet 2023

2/ Vente du terrain communal AW 113 rue de Coutainville

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la vente de la parcelle cadastrée AW 113 au prix de 100€ le m², soit 16 600€ nets vendeur ;
- précise que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur ;
- charge l'étude de maître Hélène ALLIX-GIRARD, de la rédaction de l'acte de vente correspondant ;
- autorise le maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

X. Travaux de protection du littoral au banc du Nord en 2022 : demande d'aide financière à la CMB

Le maire rappelle que la commune a effectué en 2022 des travaux de protection du littoral au banc du Nord :

1/ travaux de réaménagement des pieux hydrauliques pour un total TTC de 39 910.66€ (subvention AFIFT versée : 27 937.46€)

2/ fourniture et pose de nouveaux pieux et fascines pour un total TTC de 124 987.20€ (subvention AFIFT versée : 37 496.16€)

Il propose au conseil municipal de solliciter une aide financière de la CMB à hauteur de 1/3 du reste à charge HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve la proposition du maire et l'autorise à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

XI. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le maire indique que les services de la trésorerie l'ont informé de l'impossibilité de recouvrement des sommes correspondant aux titres 16-17-18-19- et 20 de l'exercice 2018, pour un total de 150€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide l'admission en non-valeur des sommes ci-dessus, pour un montant total de 150€ ;
- charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

XII. Budget communal – décision modificative 1/2023 – virements de crédits

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide les virements de crédits suivants en dépenses de fonctionnement :

- article 681 : - 5 938.98€

- article 6811 – chapitre 042 : + 5 938.98€

XIII. Questions diverses

1. SAFER – veille foncière

Louis TEYSSIER rappelle que le conseil municipal a accepté en juin dernier de compléter la convention initiale passée avec la SAFER par le service de veille foncière. Il précise que lorsque la collectivité reçoit une alerte via le site internet dédié, elle a 10 jours pour faire savoir si elle entend faire appel à une demande d'intervention de la SAFER sur le bien concerné.

Vu le délai contraint, il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à répondre positivement aux alertes dont il a connaissance si l'éventuelle acquisition du bien lui semble opportune dans le cadre de la recomposition littorale, au cas où une réunion de conseil municipal n'est pas prévue dans les 10 jours qui suivent.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

2. Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le maire indique que le plan communal de sauvegarde devra obligatoirement être rédigé dans les prochains mois, la commune étant concernée par un plan de prévention des risques littoraux actuellement en cours d'élaboration.

Il s'agit d'un document visant à identifier les risques d'événements majeurs pouvant subvenir sur la commune afin d'aider le maire à y faire face et à protéger la population et les biens.

Afin d'anticiper les obligations réglementaires concernant le PCS, la communauté de communes Coutances mer et bocage s'est proposée pour nous accompagner dans cette démarche.

Une première réunion s'est tenue le 21 juillet dernier. Le maire indique qu'une secrétaire est la référente administrative, et il demande à Guillaume QUETIER d'accepter d'être le référent élu pour ce dossier.

Celui-ci donne son accord.

3. Acquisition d'un camion

Sur proposition de Jacky VAYER, maire-adjoint,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide l'acquisition d'un camion FORD TRANSIT au prix total TTC de 34 027.76€ ;

- autorise le maire-adjoint à signer le bon de commande correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

4. Restaurant la Cale – occupation temporaire du domaine public communal à des fins commerciales

Sur proposition du maire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

autorise le maire à passer avec le restaurant la Cale à la plage sud une convention d'occupation temporaire du domaine public communal à des fins commerciales (terrasse) aux conditions suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juillet 2023

- délimitation du terrain par des ganivelles à la charge du propriétaire
- superficie du terrain à confirmer en accord avec le propriétaire
- occupation temporaire pour l'année 2023 ; le renouvellement devra être demandé par l'intéressé pour l'année 2024
- redevance à payer pour l'année 2023 : 5€ le m²

5. Intégration de la voirie et des espaces verts des lotissements privés dans la voirie communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (2 voix contre : Pauline MARTIN et Carole SCOLAN et 3 abstentions : Guillaume THOUROUDE, Gérald LEMONNIER et Marie GRANDAZZI),

confirme la décision de donner une réponse négative à toute demande d'intégration dans la voirie communale de la voirie et/ou des espaces verts des lotissements privés.

Gérald LEMONNIER précise qu'il craint que cette décision n'incite les copropriétaires à diminuer les espaces verts afin de limiter les dépenses liées à leur entretien.

6. Travaux du déplacement du poste de relevage de Gonneville

1/ mise en place d'une lyre assainissement

Sur proposition de Jacky VAYER, maire-adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à faire installer une lyre assainissement au plus près du regard de rejet, afin de faciliter le bon fonctionnement de l'installation, pour un coût total maximum de 9 000€ HT (travaux + honoraires bureau d'études SCE).

2/ remplacement de la canalisation existante

Jacky VAYER explique que la DDTM exige un débit de 80 m³/h qui n'est pas obtenu actuellement. L'une des causes principales est le diamètre de la canalisation de l'ancien réseau de refoulement qui n'a pas été remplacée (124 mm au lieu de 150 mm attendus).

Le bureau d'études a présenté un devis estimatif du montant des travaux de remplacement de la canalisation, pour un montant de 60 945.50€ HT. Il faudra ajouter à cette somme les honoraires du bureau d'études, dont le montant n'est pas connu à ce jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

le conseil municipal décide de faire procéder au remplacement de la canalisation existante et charge le maire de négocier avec la SAUR une prise en charge partielle de la dépense et avec SCE une réduction du montant des honoraires supplémentaires.

7. Informations diverses

- Le Blainvillais 3 est en cours de rédaction.
- Valérie RENOUF indique qu'une permanence régulière d'un conseiller départemental numérique devrait être organisée en mairie à partir de septembre, afin de venir en aide aux usagers rencontrant des difficultés dans l'utilisation des outils informatiques. Offre complémentaire à la mission du bus France Services.
- L'apéro-concert prévu le 28 juillet au camping de la Melette est annulé à cause de l'incertitude concernant la météo. Il sera reporté en août.
- Jacky VAYER informe le conseil municipal du recrutement temporaire d'un agent au service technique, à compter du 4 septembre prochain.
- Jacky VAYER présente une demande d'aménagement de voirie chemin du Huton. Après discussion, le maire-adjoint est chargé d'apporter les réponses validées par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h15.